Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

CANNE A SUCRE A LA REUNION

Retard des usiniers

Planteurs pénalisés

L'usine de Bois-Rouge toujours paralysée

Un retard aux conséquences désastreuses pour les planteurs

(photo d'archives)

Le problème technique apparu à l'usine de Bois-Rouge n'est toujours pas résolu.

Prévue pour le début se cette semaine, l'ouverture de la campagne sucrière ne s'est toujours pas faite dans l'Est. Le problème technique apparu à l'usine de Bois-Rouge n'est toujours pas résolu et a contraint la Direction des Sucreries de Bourbon à suspendre tout apport de cannes sur le site jusqu'à… nouvel ordre. Une véritable catastrophe pour les planteurs qui avaient déjà programmé leur coupe et ceux qui sont confrontés aux incendies dans leurs champs.

Les cannes coupées ou brûlées s'analysent, évidemment, en perte. Perte à la fois en richesse et en poids. Il est question déjà de plus de 21.000 tonnes de cannes qui seraient en attente de transformation. Voilà qui donne une idée du manque à gagner qu'auront à subir les planteurs. Mais en quoi ces derniers sont-ils responsables de cette situation? Et pour quelle raison devraient-ils en faire les frais? D'autant, et les planteurs dénoncent régulièrement ce fait, la Direction des Sucreries attend toujours le dernier moment pour procéder aux essais d'avant campagne. Ce "rodage d'avant coupe" devrait être effectué suffisamment tôt pour que, précisément, le personnel technique ait le temps de faire face aux éventuels incidents. Surtout quand il expérimente du nouveau matériel… Mais au-delà de l'aspect technique de cet incident, il est clair que le choix de la concentration maximale fait à l'époque par les usiniers — on est passé de 13 usines pour l'ensemble de l'île à seulement 2: une dans l'Est et l'autre dans le Sud — a compliqué singulièrement le problème en supprimant toute possibilité pour le planteur de se retourner vers une autre usine. Ce choix de la rentabilité immédiate était manifestement un mauvais choix économique. À l'époque, des voix s'étaient élevées pour dénoncer les dangers mortels que cette concentration maximale faisait courir à la filière canne. C'était il n'y a pas longtemps. Et, récemment encore, les mêmes voix ont déploré la disparition de l'usine de Beaufonds qui, aujourd'hui, aurait pu rendre un fier service à Bois-Rouge.

À charge de revanche, évidemment. Mais alors, est-ce vraiment aux planteurs — qui ont déjà payé un lourd tribut à la modernisation de leur profession et à qui l'on a jamais demandé leur avis sur le nombre et le lieu d'implantation des usines — de payer encore les conséquences dramatiques de cette erreur d'aménagement de la filière?

J. M.

La campagne sucrière dans le Nord et l'Est toujours bloquée par la défaillance de l'usine

Les planteurs revendiquent une indemnisation

Sept jour après le faux départ de la campagne sucrière dans le Nord et l'Est, le retard s'accumule. Il se traduit par une perte financière pour les planteurs. Ces derniers demandent des compensations. Une revendication d'autant plus juste que le retard est le résultat d'une décision à laquelle ils n'ont pas été associés. Les planteurs ne doivent donc pas être associés aux pertes liées à cet incident. Ils doivent bénéficier d'une compensation eu égard au préjudice subi. Un bonus de 25% par livraison et un taux de richesse de 13,8 garantis sont deux revendications qui seront examinées au prochain Comité paritaire de la canne et du sucre.

Cela fait maintenant 7 jours que le début de la campagne est retardé dans le Nord et l'Est. Hier, les planteurs ont fait entendre leurs revendications.

Rappelons que moins d'une journée après avoir réceptionné sa première tige de canne, l'usine de Bois-Rouge s'est arrêtée. La faute a un équipement qui vient d'être mis en production sans avoir été testé en condition de production. *«Une machine qui devait faire gagner en productivité et économiser de l'énergie»*, selon les termes employés hier par "Le Quotidien".

Mais pour l'heure, une certitude: des planteurs ont déjà perdu une part du fruit de leur travail. En effet, des cannes sont coupées, d'autres attendent aux champs. Tout ce temps perdu se traduit par une perte de richesse en sucre.

Une perte qui s'accroît de jour en jour. Les planteurs ne doivent pas payer les conséquences de cette panne. C'est ce qui ressort de la réunion de la Commission mixte paritaire d'usine qui s'est tenue hier matin en présence de nombreux planteurs.

Des compensations demandées

«Nous voulons que toutes les cannes soient réceptionnées demain matin»: la CGPER souhaite une réparation rapide de l'usine pour que la campagne sucrière puisse enfin démarrer. Jean-Yves Minatchy, Président de la CGPER, annonce les revendications pour compenser les pertes pour les planteurs lésés par plus d'une semaine de retard dans la campagne: *«compensation de 25% et taux de richesse pour toutes les cannes à 13,8, soit 39,09 euros la tonne»*. Quant à la compensation de 25%, elle concerne par exemple un planteur qui livre 10 tonnes. Il sera rémunéré sur la base de 12,5 tonnes.

Toutes ces revendications seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité paritaire de la canne et du sucre (CPCS), précise le responsable syndical. Instance co-présidée par les planteurs et les usiniers, le CPCS doit se tenir lors de la première quinzaine du mois prochain.

Pour Jean-Yves Minatchy, l'impact de la panne à l'usine de Bois-Rouge est considérable pour les planteurs. *«L'usine a une capacité de broyage de 8.500 tonnes par jour, cela 50.000 tonnes par semaine»*. Ce sont donc 50.000 tonnes de cannes qui auraient dû être traitées et qui sont aujourd'hui en train de perdre leur richesse en sucre. Or, c'est à partir de la richesse en sucre qu'est calculé le salaire du planteur.

Le prix d'une décision unilatérale

Jean-Yves Minatchy évalue au total à 100.000 tonnes le retard pris dans la campagne du fait de cette panne. Cela représente au bas mot 10% de la capacité annuelle de l'usine. C'est donc tout cela qu'il va falloir rattraper.

Cet incident dramatique à Bois-Rouge illustre quels peuvent être les rapports singuliers entre un producteur et celui qui transforme et commercialise ce produit. Des rapports bien déséquilibrés comme on peut le concevoir eu égard à cet événement.

Qu'un industriel subisse une perte due à un incident sur la chaîne de production de son usine est une chose fâcheuse pour lui. Mais est-ce aussi à ceux qui fournissent le produit qui fait tourner les machines de payer les pots cassés? Si le responsable de la perte ne compense pas le manque à gagner incontestable subi par les producteurs, c'est pourtant ce qui risque d'arriver.

Autrement dit, tous les planteurs d'un secteur compris entre Savannah dans l'Ouest et Sainte-Rose dans l'Est en passant par Saint-André sont prisonniers d'un retard dont la responsabilité incombe au gestionnaire de l'usine, c'est-à-dire l'industriel, mais dont les planteurs doivent supporter les conséquences. Pourtant, ce ne sont pas les planteurs qui ont décidé de tester un nouveau processus industriel le jour du lancement de la campagne. Or, ils paient les conséquences d'une décision face à laquelle ils n'avaient pas leur mot à dire.

D'après la réunion d'hier, l'usinier va remettre à plus tard ses expérimentations. Il va normalement procéder à la remise en route de l'équipement de l'an dernier avec un retour à la normale prévu peut-être lundi. Ce qui fait dire à Jean-Yves Minatchy que *«les essais doivent se dérouler 2 mois avant la coupe»*. Gageons que ce message puisse être entendu et souhaitons que les planteurs lésés pourront obtenir une juste indemnisation des pertes qu'ils doivent subir.

Manuel Marchal

(Photo Toniox)

Depuis une semaine, toute la campagne sucrière dans l'Est et le Nord est bloquée à la suite d'une décision prise par un usinier. Les planteurs ne doivent pas en payer les conséquences.

Une réunion pour décider «des modalités de prise en compte des préjudices économiques»

Dans un communiqué diffusé hier par la Sucrerie de Bois-Rouge, deux décisions de la Commission mixte d'usine.

Tout d'abord, l'annonce que «par mesure de solidarité avec les planteurs, les cannes stockées dans les remorques chargées depuis la semaine dernière seront réceptionnées» ce matin «sur toutes les plateformes d'approvisionnement de la Sucrerie de Bois-Rouge».

Par ailleurs, il a été décidé qu'une réunion extraordinaire du CPCS sera convoquée d'ici fin août pour évaluer les conditions particulières du démarrage de la campagne 2007 pour la filière et «décider, en concertation, des modalités de prise en compte des préjudices économiques».

Fin de la grève à la Fondation Père Favron

La grève a été peu suivie hier dans les établissements de la Fondation Père Favron. À peine une cinquantaine de salariés, selon l'intersyndicale. Réunis devant le foyer Albert Barbot à Saint-Pierre hier matin, les grévistes ont pu rencontrer le Directeur général, Christian Bonneau. Les syndicats n'ont pas obtenu satisfaction pour la première revendication, c'est-à-dire la possibilité de choisir entre les congés trimestriels ou une prime décentralisée. Toutefois, la grève s'est achevée hier midi. Une proposition de l'Intersyndicale va en effet être examinée par la Direction et une décision sera prise le 26 juillet. *«Nous avons demandé à ce que la possibilité de choisir entre les congés trimestriels et la prime décentralisée soit expérimentée sur l'établissement Albert Barbot pendant une année et que l'on évalue ainsi les conséquences sur la prise en charges des résidents, le fonctionnement du foyer»*, affirme Henri Amogom-Poulé, porte-parole de l'intersyndicale. La Direction générale de la Fondation craint en effet les conséquences sur l'organisation des services et la qualité de prise en charges des personnes handicapées. La Convention collective ne prévoit d'ailleurs pas un choix entre les congés trimestriels et la prime décentralisée, à moins de signer un accord dérogatoire. L'un et l'autre sont actuellement applicables en fonction du type de foyer, selon qu'il s'agisse d'un établissement pour enfants handicapés (soumis aux congés scolaires) ou d'un établissement pour adultes handicapés.

Concernant la *«suppression de la bonification compensatoire»*, la Direction a demandé à ce que tous les salariés concernés se fassent connaître. Il ne s'agissait, semble-t-il, que d'une erreur sur les fiches de paye. *«La Direction a reconnu que la bonification doit apparaître de manière lisible sur les fiches de paye»*, raconte Henri Amogom-Poulé.

Enfin, la situation des salariés à temps partiel a été évoquée. *«La Direction s'engage à favoriser l'accès à un emploi à plein temps, même au sein d'établissement en projet. Les salariés à temps partiel représentent des cas isolés, mais il faut s'en préoccuper. On ne peut pas laisser quelqu'un travailler à vie à temps partiel et se retrouver ensuite avec une faible retraite»*, conclut le syndicaliste.

Edith Poulbassia

Une nouvelle panne dans une usine retarde le début de la campagne sucrière

Les planteurs ne doivent pas être les otages des usiniers

Après Bois-Rouge, le Gol: une nouvelle défaillance d'une usine dès le départ de la campagne pénalise les planteurs. Comme à Bois-Rouge, la responsabilité de l'usinier est totale, mais c'est pour le moment le planteur qui doit injustement payer les conséquences d'une décision à laquelle il n'est nullement associé.

C'est hier que devait commencer la campagne sucrière dans l'Ouest et dans le Sud, telle avait été la décision de la Commission mixte d'usines du Gol et de Grand-Bois. Ces deux instances paritaires, dans lesquelles sont représentés planteurs et usiniers, ont été désavouées par la tournure des événements. Force est de constater que l'usinier avait quelque chose à cacher au planteur: au jour prévu et annoncé, l'usine n'est pas prête, elle est déjà en panne! Comme à Bois-Rouge, la faute vient de l'impréparation. Dans l'Est, c'est une machine jamais testée qui a eu des ratés. Résultat: près de 100.000 tonnes de cannes de retard, et des pertes irrémédiables en termes de richesse en sucre pour les planteurs qui devaient livrer pendant la période d'arrêt forcé de l'usine. La campagne est depuis repartie, et une réunion extraordinaire du CPCS devra examiner deux revendications de la CGPER: un taux de richesse planché de 13,8 ainsi qu'une compensation de 25%.

(photo Toniox)

Comme à Bois-Rouge, les planteurs sont pénalisés par une décision à laquelle ils n'ont pas été associés.

Des indemnisations nécessaires

Au Gol, c'est quasiment la même situation que quelques jours plus tôt à Bois-Rouge. Une nouvelle machine doit être installée sur la chaîne de l'usine. La direction du Gol invoque des difficultés de transports et de livraison. Résultat: la machine n'est pas prête le jour J car des tests sont nécessaires. Si tout va bien, le report du lancement de la campagne sera de quatre jours. Ce sont donc au moins 32.000 tonnes de cannes qui auraient dû être traitées qui devront attendre, avec à la clé une perte de richesse pour les planteurs qui ont déjà coupé sur la base d'un accord acté par une commission paritaire comprenant planteurs et usinier. En effet, durement touchés par Gamède et la sécheresse, les planteurs attendaient avec impatience les premières livraisons pour enfin renflouer leur trésorerie. Peine perdue, ils devront patienter jusqu'à lundi au plus tôt, si tout va bien…

Mardi en conférence de presse, la CGPER ne cachait pas son indignation face à la décision prise par la direction de l'usine, et également par l'attitude des responsables de l'usine du Gol. *«C'est un manquement important aux clauses d'achat entre planteurs et usiniers»*, a rappelé Eric Soundrom, *«l'attitude des usiniers constitue un mépris pour les planteurs et peut être de nature à modifier les rapports entre planteurs et usiniers»*.

Se pose d'ores et déjà la question de l'indemnisation des planteurs. Car chacun est bien convaincu qu'ils ne doivent pas à payer pour une décision dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité. Dans ce cas de figure, comme à Bois-Rouge, c'est à l'industriel de prendre en charge les conséquences d'une décision qui découle de son entière responsabilité.

Le prix d'une concentration excessive

Par ailleurs, les retards de Bois-Rouge et du Gol amènent à s'interroger sur les conséquences du phénomène de concentration de l'industrie sucrière.

Il est certain que la réduction du nombre d'usine a permis aux industriels d'augmenter leurs profits en gagnant sur les coûts de production. Cela s'est notamment traduit par des centaines de suppressions d'emplois chez les ouvriers des usines. Quant aux planteurs, la concentration n'améliore pas leurs revenus. Elle met même le travail de toute une année à la merci d'un incident technique. En effet, deux usines ont la charge de traiter la totalité de la production de cannes à La Réunion. Que se passerait-il si au Gol ou à Bois-Rouge, un incident bloquait totalement le fonctionnement de l'usine pendant deux mois? L'autre usine pourrait-elle prendre le relais en traitant toutes les cannes de La Réunion ou alors ce seraient 300.000 tonnes de cannes qui sont perdues? L'usinier serait-il prêt à indemniser des milliers de planteurs victimes d'une panne qui ruinerait à néant le labeur de toute une année?

Les deux derniers incidents tendent malheureusement à penser qu'une usine n'est pas capable de prendre en charge la production d'une autre sucrerie défaillante. Car si Bois-rouge était encore en panne aujourd'hui, les planteurs du Nord et de l'Est n'auraient pas pu du tout compter sur le Gol comme solution de rechange. À l'heure où la filière s'entend pour atteindre l'objectif de 2,5 millions de tonnes d'ici 2025, la concentration de l'outil industriel est un facteur de vulnérabilité de la filière. Et depuis le début de cette campagne, ce sont uniquement et injustement les planteurs qui ont eu à payer le prix de cette vulnérabilité.

Manuel Marchal